



Lausanne, le 4 novembre 2010

Procès verbal de

**l'Assemblée Générale de l'APPOPS**

**jeudi 4 novembre 2010 à 20h00**

**au buffet de la gare de Lausanne.**

**Membres présents** : Gilles Dennler, Madeline de Charrière, Christiane Ruffieux, Caroline Dubois, Elisabeth Maulaz, Alain-Robert Dichy, Luigi Viandante, Pierre Ruffieux, Alain Neuenschwander, Vincent Dallèves, Adriano Cattaneo (11)

**Comité** : Myriam Vaucher, Agnès Von Wyl, Raphael Gerber, Gisèle Santschi, Stephan Wenger

**Membres excusés** : Josiane Charmillot, Pierre-Emmanuel Schmid, Adriana Bouchat-Trezzini, Florence Hernandez-Porchet, Yvonne Frenzel, Danièle Deschamps, Sacha Roulin, Peter Schwob, Mario Beuchat, William Pierquin, Carolina Vazquez, Maja Perret-Catipovic, Isabelle Meylan-Nicod, Danièle Hanhart, Natacha Aymon, Sandra Michel Aenishanslin (16)

### **1. Salutations et accueil par la Vice-Présidente**

La vice présidente salue les membres présents et les remercie de leur présence. Les membres excusés sont cités.

**Votation d'une motion** : Ajout dans les divers de la votation d'une modification de statut demandée par la FSP. La motion est acceptée à l'unanimité.

### **2. Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 04.11.2009**

**Votation** : le PV est accepté à l'unanimité sans modification

### **3. Etat des lieux de l'APPOPS**

Le secrétaire évoque la démission de Josiane Charmillot au printemps en raison de charge professionnelle. La présidence est restée vacante, la vice-présidente a assumé la

présidence ad intérim et le comité a fonctionné de façon collégiale. Josiane Charmillot a également été remplacée au sein de psychothérapie FSP et la gestion des membres reprise par le secrétaire.

Les membres sont passés de 109 à 130 depuis l'AG précédente. Environ 2/3 à 3/4 de romands, mais le nombre de membres de Suisse-Allemande augmente.

Le comité s'est réuni 8 fois en 2010.

L'adresse de l'association est désormais au domicile de Stephan Wenger à Trelex.

#### **4. « Psychothérapie FSP »**

L'an dernier, nous vous informions de la mise en place concrète au sein de la FSP de l'organe « Psychothérapie FSP » et de la signature d'une convention par la majorité des différentes associations de psychothérapeutes affiliées (14). Le but principal reste la défense des psychologues psychothérapeutes.

Psychothérapie FSP est constitué d'une assemblée regroupant deux délégués de chaque association de psychothérapeutes et d'un bureau issu par élection de cette assemblée. Le bureau est actuellement composé de 6 membres et dès le début (printemps 2009) une membre de l'APPOPS y est présente. Josiane Charmillot a occupé cette place jusqu'en avril 2010. Après sa démission, Gisèle Santschi y a été élue. Raphaël Gerber est le second délégué de l'APPOPS à l'assemblée depuis avril 2010.

L'assemblée se réunit environ 2x par année, alors que le bureau se rencontre beaucoup plus régulièrement, environ 1x chaque 5-6 semaines. Le travail au bureau est très intense, la durée des séances est de durée variable, minimum 3h. Nous pouvons attester de la qualité des échanges et du travail qui s'y fait, avec nombreux échanges de courriels entre les séances.

Le bureau travaille sur mandat de l'assemblée. L'objectif de cet organe plus exécutif est actuellement double :

- faire un état des lieux et constituer une base de données concernant les psychologues psychothérapeutes
- réfléchir aux différentes options et différents moyens de rendre plus visibles et lisibles les prestations des psychologues-psychothérapeutes.

Concrètement, les récents travaux du bureau ont porté sur la constitution d'un Positionspapier décrivant les prestations et leurs avantages. Par ailleurs, le bureau a étudié trois scénarii possibles pour le positionnement à venir des psychologues-psychothérapeutes, à savoir :

- Psychothérapies psychologique et médicale équivalentes dans l'assurance de base
- Psychothérapies psychologique sur prescription médicale dans l'assurance de base
- Psychothérapie (psy et médicale) hors de l'assurance de base

Un argumentaire avec avantages et inconvénients (notamment juridiques) a été soumis à

l'assemblée le 23 octobre dernier. A l'appui de cela, une présentation de l'efficacité des psychothérapies (études scientifiques) a été présentée, de même que des éléments sur les besoins en soins psychiques en Suisse.

Le travail du bureau de Psychothérapie FSP se fait en tenant compte de l'avancement de la question de la Lpsy et de la question du Managed Care qui se discute actuellement au parlement (actuellement en commission). Une des priorités de M. Burkhalter, conseiller fédéral, est la promotion des soins intégrés. La FSP avance prudemment.

Les travaux vont se poursuivre dans le sens d'affiner la position de Psychothérapie FSP, avec l'espoir de pouvoir diffuser un positionnement clair dès que la Lpsy aura passé.

A noter encore que Gisèle Santschi a travaillé avec Mme Schwander notamment sur la question du Managed Care qui est un enjeu politique de taille actuellement avec une prochaine révision de la LAMal sur ce point. Encore un changement dans le paysage prochainement, avec sans doute des effets sur les prestations et leur remboursement.

Quelques questions sont posées à propos du Managed Care, Gisèle Santschi et Raphaël Gerber apportent des précisions en reprenant des éléments du Symposium auquel Gisèle Santschi a participé en juin dernier (cf article dans le Psychoscope). Les psychiatres, au moins en Suisse Romande, sont inquiets par rapport au Managed Care.

## **5. Assemblée des Délégué-e-s de la FSP / Conférence présidentielle**

Il y a 2 conférences présidentielles par année. Nous avons dû nous excuser à celle du printemps en raison de la démission de Josiane Charmillot. La deuxième n'a pas encore eu lieu.

Stephan Wenger s'est rendu à l'assemblée des délégués du 26 juin 2010, en suppléance de Gisèle Santschi. Le PV de cette séance se trouve sur le site de la FSP. Stephan Wenger relève quelques points, en particulier la demande de modification des statuts des associations et la question de la loi sur les professions de la psychologie.

Christiane Ruffieux demande si au sein de la FSP, l'APPOPS fait valoir le fait qu'une part de la formation relève des écoles de psychanalyse et pas seulement de la formation post-graduée. Raphaël répond que pour l'instant l'APPOPS ne touche pas à la formation. Actuellement la FSP se place par rapport à l'accréditation des formations, d'autres instances aussi. La question est renvoyées aux écoles de formation, et à leur anticipation des conséquences de la LPsy. Elles devront demander leur accréditation. Concernant les critères d'accréditation, Raphaël Gerber renvoie pour information au site : [www.oaq.ch](http://www.oaq.ch)

## **6. Elargissement à la Suisse allemande et au Tessin**

Agnès Von Wyl a des rencontres deux fois par an avec avec Myriam Vogel du Freud-Institut de Zürich, Susan Toepffer présidente de l'EFPP Suisse Allemande et Hanspeter



Bernet du Psychoanalytische Seminar (Zürich) pour échanger autour de la politique professionnelle.

## 7. Liens avec les associations psychanalytiques

Depuis l'an dernier il y a eu des contacts formels avec l'EFPP qui s'est interrogée sur une éventuelle entrée d'une section psychologue de l'EFPP à la FSP, mais y a renoncé. L'EFPP, tout comme l'ARPAG et ASREEP encouragent ses membres psychologues à adhérer individuellement à l'APPOPS.

Depuis l'an dernier les différentes associations ont mieux compris leurs complémentarités. Il a été décidé de ne pas avoir de représentation statutaire des associations au sein du comité de l'APPOPS, mais le comité est ouvert aux membres des différentes associations souhaitant s'y engager.

## 8. Elections :

Le comité a fonctionné à 5 cette dernière partie d'année.

**Réélections** au terme de leur mandat de 3 membres : Raphaël Gerber, Gisèle Santschi et Myriam Vaucher sont réélus à l'unanimité pour un deuxième mandat.

**Elections** de 2 nouveaux membres du comité :

Madeline de Charrière se présente en disant qu'elle prendra le temps de prendre sa place et trouvera sa façon d'être active au sein du comité, elle travaille en cabinet privé. Elle est élue à l'unanimité.

Gilles Dennler, psychologue et psychothérapeute, travaille en cabinet privé et comme psychologue associé à la fondation de Nant. Il souhaite s'engager davantage dans la politique professionnelle. Il est élu à l'unanimité. Il prendra la charge de trésorier de l'APPOPS.

Suite à des contacts avec Agnès VonWyl, Vincent Dallèves, Valaisan et romand, mais travaillant en grande partie à Zürich, est intéressé à s'approcher du comité.

## Présidence de l'APPOPS

Stephan Wenger, travaillant dans le service public à Genève, et ayant pris progressivement une place sur le plan politique se présente à la présidence. Il est élu à l'unanimité.

## 9. Comptes - Adoption du budget 2011

Raphaël Gerber présente les comptes 2009. L'an dernier, les rentrées couvraient à peine les dépenses. Cette année nous avons un bénéfice de 6855.95, mais ce chiffre est trompeur car des frais qui n'avaient pu être payés l'année précédente doivent être honorés.

La politique des rappels doit être améliorée pour que les rentrées soient meilleures.



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes  
d'Orientation Psychanalytique de Suisse

Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband  
Psychoanalytischer Richtung

La stabilité de l'association est néanmoins assurée, et l'APPOPS sera en mesure de défrayer les personnes qui s'engagent.

Christiane Ruffieux lit le rapport des vérificatrices des comptes, elle-même et Madeline de Charrière, et propose l'acceptation des comptes.

Elle relève que la question des cotisations est aussi à comprendre dans le contexte d'une association naissante. Elle remercie Raphaël de son travail et l'ensemble du comité qui a travaillé bénévolement.

Le budget 2011 est calqué sur le budget 2010. Le point D01 et D02 sont toutefois été modifiés pour tenir compte d'un défraiement désormais possible des membres du comité.

**Les comptes 2009 et le budget 2011 sont acceptés à l'unanimité.**

Pierre Ruffieux est élu comme vérificateur des comptes en remplacement de Madeline de Charrière entrée au comité.

## **10. Divers**

Modification des statuts : la FSP demande une modification des statuts pour l'adapter à leur règlement interne, en rapport avec le statut de l'affiliation, c'est-à-dire du lien APPOPS-FSP.

C.f. modifications des articles 3, 5 et 7 ci-jointes.

Suite à des réactions de nouveaux membres admis en fin d'année, le comité propose en outre un ajout à l'article 22 : « Lorsque l'admission est effectuée au-delà du 1<sup>er</sup> octobre, le montant de la cotisation n'est dû qu'à partir de l'année suivante. »

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité